Synthèse des étapes suggérées

Compte tenu de vos objectifs et de votre situation, nous vous suggérons de suivre les étapes suivantes dans le cadre de l’architecture patrimoniale de votre transmission d’entreprise. Ces suggestions ne valent pas conseils juridiques, et chaque étape devra être validée par un conseil indépendant, en charge de sa mise en œuvre éventuelle. Une échéance est donnée à titre indicatif afin que les étapes puissent se dérouler avec fluidité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Etape | Commentaire | Expert en charge | Echéance |
|  |  |  |  |